



**Colmarienne  
des Eaux**  
Société publique locale



Bischwihr  
Colmar  
Fortschwihr  
Horbourg-Wihr  
Houssen  
Ingersheim  
Jepsheim  
Muntzenheim  
Niedermorschwihr  
Porte du Ried  
Ste Croix-en-Plaine  
Turckheim  
Walbach  
Wettolsheim  
Wickerschwihr  
Wintzenheim  
Zimmerbach

# Prix et Qualité du Service Public de l'Eau Potable

Colmar Agglomération

## RAPPORT ANNUEL 2022



## 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	4
MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	5
NATURE DES RESSOURCES .....	5
NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	6
VOLUMES DISTRIBUÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	7
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	8

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION .....	10
MODALITÉS DE FACTURATION .....	11
FACTURE D'EAU TYPE 120 m <sup>3</sup> /AN .....	12
RECETTES .....	12
IMPAYÉS.....	12

## 3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	13
MONTANTS FINANCIERS .....	13
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	13
AMORTISSEMENTS.....	13
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX.....	14

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

QUALITÉ DE L'EAU .....	15
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.....	17
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	21
INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS.....	22
INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU .....	22
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE .....	23
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU .....	23
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES.....	24
DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	24
TAUX DE RECLAMATIONS .....	25

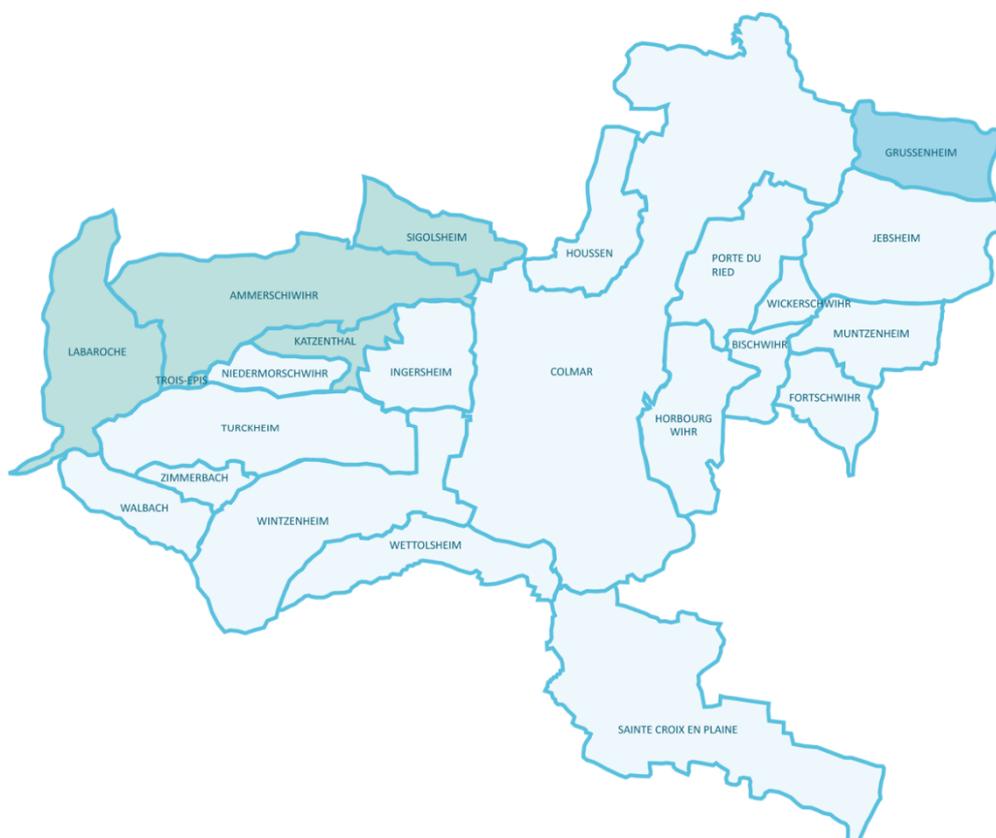
## 5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE.....	26
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	26

# 1. Caractéristiques techniques du service

## Présentation du territoire

En 2022, le Groupement d'entreprises Colmarienne des Eaux / Suez Eau France exploite le service public de l'Eau Potable sur le territoire de Colmar Agglomération (à l'exception des communes d'Andolsheim, Sundhoffen et Herrlisheim dont les réseaux de distribution sont exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill) et se charge de la vente en gros au SIENOC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar) pour l'alimentation en eau des communes d'Ammerschiwihr, Katzenthal, Labaroche, Sigolsheim et Trois-Epis, et de la vente en gros au SDEA (Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle) pour l'alimentation en eau de la commune de Grussenheim.



## Mode de gestion du service

Le service de l'eau potable de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service.

## Estimation de la population desservie

Le périmètre d'exploitation confié par Colmar Agglomération, couvre un réseau de production et de distribution comprenant 5 stations de production (Dornig, Neuland, Kastenwald, La Forge et Jepsheim), 2 captages de sources, 8 ouvrages de stockage, 2 stations de reprise ainsi qu'un linéaire de **536,11 km** de conduites.

C'est au travers de ces nombreux équipements que, chaque jour, le groupement d'entreprises Colmarienne des Eaux / Suez Eau France œuvre pour assurer l'alimentation en eau de plus de 110.000 habitants de l'agglomération colmarienne (17 communes et 1 syndicat intercommunal desservis).

## Nature des ressources

### Installations

	Fonction	Capacité	Date Intégration
DORNIG	Station Production	21.600 m <sup>3</sup> /j	01/01/2001
NEULAND	Station Production	21.600 m <sup>3</sup> /j	01/01/2001
KASTENWALD	Station Production	28.800 m <sup>3</sup> /j	26/03/2009
LA FORGE	Station Production	1.500 m <sup>3</sup> /j	01/01/2012
JESBSHEIM	Station Production	4.320 m <sup>3</sup> /j	01/01/2016
WALBACH	Sources	Variable	01/01/2012
ZIMMERBACH	Sources	Variable	01/01/2012



Kastenwald



Château Eau Jepsheim

### Volume produit (V1) en m3

	<b>2022</b>	Var. N / N-1 (%)	2021	2020
DORNIG	1.028.129 m <sup>3</sup>	-11,1 %	1.156.608 m <sup>3</sup>	1.867.574 m <sup>3</sup>
NEULAND	1.002.649 m <sup>3</sup>	-10,7 %	1.122.710 m <sup>3</sup>	1.806.527 m <sup>3</sup>
KASTENWALD	5.514.733 m <sup>3</sup>	+ 13,5 %	4.856.607 m <sup>3</sup>	3.754.140 m <sup>3</sup>
LA FORGE	74.951 m <sup>3</sup>	+ 21,4 %	61.727 m <sup>3</sup>	68.915 m <sup>3</sup>
JEBSHEIM	358.486 m <sup>3</sup>	-3,7 %	372.183 m <sup>3</sup>	390.754 m <sup>3</sup>
SOURCES WALBACH	10.865 m <sup>3</sup>	-48,4 %	21.067 m <sup>3</sup>	30.619 m <sup>3</sup>
SOURCES ZIMMERBACH	6.376 m <sup>3</sup>	-46,4 %	11.894 m <sup>3</sup>	8.569 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>7.996.189 m<sup>3</sup></b>	<b>+ 5,2 %</b>	7.602.796 m <sup>3</sup>	7.927.098 m <sup>3</sup>

### Volume importé (V2)

En 2022, Colmar Agglomération a importé 184 697 m<sup>3</sup> répartis comme suit :

- ➡ 38 920 m<sup>3</sup> d'eau du SIENOC pour l'alimentation de Niedermorschwihr
- ➡ 145 777 m<sup>3</sup> d'eau du SIEPI pour l'alimentation de Sainte-Croix-en-Plaine

### Volume exporté (V3)

En 2022, Colmar Agglomération a vendu 344 124 m<sup>3</sup> répartis comme suit :

- ➡ 339 506 m<sup>3</sup> d'eau au SIENOC
- ➡ 4 618 m<sup>3</sup> d'eau au SDEA

## Nombre d'abonnements

### Abonnés au service de l'eau

Communes	<b>Nbre Abonnés au 31.12.2022</b>	Var. N / N-1 Abonnés	Nbre Abonnés au 31.12.2021	Nbre Abonnés au 31.12.2020
Bischwihr	514	+ 10	504	499
Colmar	15 116	+ 148	14 968	14 844
Fortschwihr	501	+ 9	492	475
Horbourg-Wihr	2 296	+ 19	2 277	2 242
Houssen	1 053	-.5	1 058	1 041
Ingersheim	1 747	+ 29	1 718	1 659
Jebbsheim	639	+ 6	633	602
Muntzenheim	542	+ 9	533	524
Niedermorschwihr	255	+ 3	252	250
Porte du Ried	870	+ 23	847	839
Ste Croix-en-Plaine	1 347	+ 8	1 339	1 321
Turckheim	1 595	+ 19	1 576	1 570
Walbach	449	+ 1	448	443
Wettolsheim	912	+ 4	908	893
Wickerschwihr	344	0	344	329
Wintzenheim	2 873	+ 40	2 833	2 792
Zimmerbach	413	-.2	415	413
<b>TOTAL</b>	<b>31 466</b>	<b>+ 321</b>	31 145	30 736

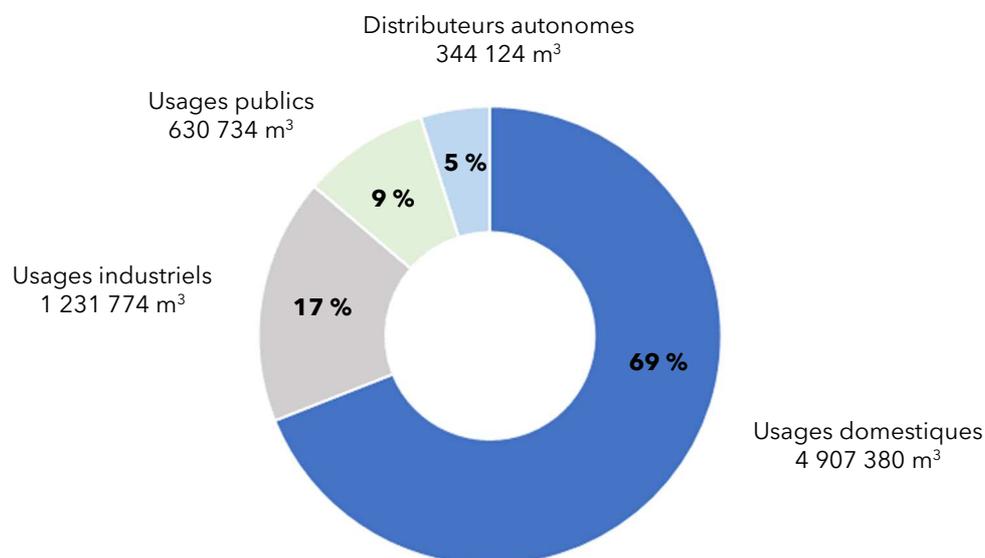
En 2022, le service public de l'eau potable comptait 31 466 abonnés contre 31 145 en 2021. Le nombre d'abonnements a ainsi augmenté de + 1,03 %.

## Volumes distribués au cours de l'exercice

Communes	Volumes eau 2022	Var. N / N-1 %	Volumes eau 2021	Volumes eau 2020
Bischwihr	46 854 m <sup>3</sup>	+1 %	46 593 m <sup>3</sup>	47 178 m <sup>3</sup>
Colmar	4 524 193 m <sup>3</sup>	+4 %	4 356 742 m <sup>3</sup>	4 612 674 m <sup>3</sup>
Fortschwihr	49 127 m <sup>3</sup>	-10 %	54 663 m <sup>3</sup>	51 240 m <sup>3</sup>
Horbourg-Wihr	353 546 m <sup>3</sup>	+13 %	313 718 m <sup>3</sup>	310 360 m <sup>3</sup>
Houssen	145 531 m <sup>3</sup>	+12 %	130 155 m <sup>3</sup>	136 429 m <sup>3</sup>
Ingersheim	260 674 m <sup>3</sup>	-1 %	262 835 m <sup>3</sup>	246 375 m <sup>3</sup>
Jebnheim	62 662 m <sup>3</sup>	-4 %	65 588 m <sup>3</sup>	61 448 m <sup>3</sup>
Muntzenheim	53 587 m <sup>3</sup>	-8 %	58 495 m <sup>3</sup>	52 287 m <sup>3</sup>
Niedermorschwihr	31 130 m <sup>3</sup>	+3 %	30 118 m <sup>3</sup>	32 096 m <sup>3</sup>
Porte du Ried	85 135 m <sup>3</sup>	+6 %	80 404 m <sup>3</sup>	75 146 m <sup>3</sup>
Ste Croix-en-Plaine	140 645 m <sup>3</sup>	-4 %	146 931 m <sup>3</sup>	135 277 m <sup>3</sup>
Turckheim	246 119 m <sup>3</sup>	+11 %	221 430 m <sup>3</sup>	226 934 m <sup>3</sup>
Walbach	43 003 m <sup>3</sup>	+1 %	42 710 m <sup>3</sup>	53 945 m <sup>3</sup>
Wettolsheim	203 478 m <sup>3</sup>	+22 %	166 785 m <sup>3</sup>	162 307 m <sup>3</sup>
Wickerschwihr	29 213 m <sup>3</sup>	-4 %	30 415 m <sup>3</sup>	27 991 m <sup>3</sup>
Wintzenheim	456 079 m <sup>3</sup>	+5 %	435 920 m <sup>3</sup>	424 601 m <sup>3</sup>
Zimmerbach	38 912 m <sup>3</sup>	-	39 007 m <sup>3</sup>	39 397 m <sup>3</sup>
Vente en gros au SIENOC	339 506 m <sup>3</sup>	+19 %	284 958 m <sup>3</sup>	324 022 m <sup>3</sup>
Vente en gros au SDEA (Grussenheim)	4 618 m <sup>3</sup>	-21 %	5 835 m <sup>3</sup>	17 219 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>7 114 012 m<sup>3</sup></b>	<b>+5,03 %</b>	6 773 302 m <sup>3</sup>	7 036 926 m <sup>3</sup>

En 2022, le volume d'eau distribué a augmenté de + 5,03 % par rapport à 2021.

### Répartition du volume distribué



## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au cours de l'année 2022, Colmar Agglomération a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur le réseau, modifiant le linéaire total. Au 31.12.2022 celui-ci est de 536,11 km.

### Principaux travaux réalisés au cours de l'année

#### 1. Renouvellement des réseaux et des branchements

- COLMAR : Untertheimeimerweg-Rue Branly, Route de Neuf-Brisach, Place de la Cathédrale, Rocade verte (entre boulevard Leclerc et Rue Turenne), Rue de Verdun (entre route de Rouffach et rue Schlumberger), Rue de Bennwihr, Rue Bruat (entre av. Leclerc et rue de Reims), Rue de Turckheim (entre rue Charles Grad et av. Général De Gaulle), Rue Charles Marie Widor, Avenue de Paris (entre av. Rome et Rue de Vienne), Rue St Gilles, Secteur Orme, Erable, Marronnier,



Chantier Rue de Turckheim à Colmar

- FORTSCHWIHR : Rue du Bois Fleuri, Rue Conrad Pfeffel, Rue Bartholdi, Rue du Grand Jardin, Rue du Noyer, Rue de la Krutenau
- INGERSHEIM : Rue de la Batteuse, Route de Colmar (entre Giratoire RN83 et Place De Gaulle)

## 2. Extension des réseaux

- ➔ COLMAR : Rue de Hunawehr (nouvelle rue entre les rues Riquewehr et Hunawehr)



### Variation globale du réseau

	2022	2021	2020
Linéaire au 1 <sup>er</sup> janvier	534 398 m	531 155 m	525 439 m
Linéaire posé	1 407 m	6 113 m	1 637 m
<i>dont lotissement</i>	0 m	344 m	1 189 m
Linéaire supprimé	607 m	5 240 m	1 120 m
Mise à jour (régularisation Elyx)	911 m	2 370 m	6 152 m
<b>LINEAIRE TOTAL</b>	<b>536 109 m</b>	534 398 m	531 155 m

### Variation du réseau par commune

	2022	2021	2020
Bischwihr	8 487 m	8 376 m	7 711 m
Colmar	241 557 m	240 760 m	240 027 m
Fortschwihr	9 253 m	9 253 m	9 253 m
Horbourg-Wihr	33 570 m	33 570 m	33 441 m
Houssen	16 222 m	16 222 m	15 609 m
Ingersheim	26 713 m	26 713 m	26 121 m
Jebsheim	18 267 m	18 267 m	17 846 m
Muntzenheim	11 679 m	11 679 m	11 679 m
Niedermorschwihr	10 555 m	10 552 m	10 552 m
Porte du Ried	15 066 m	15 066 m	15 316 m
Ste Croix-en-Plaine	26 565 m	25 826 m	25 610 m
Turckheim	25 831 m	25 831 m	25 938 m
Walbach	11 882 m	11 882 m	11 882 m
Wettolsheim	14 961 m	14 961 m	14 797 m
Wickerschwihr	7 927 m	7 866 m	7 866 m
Wintzenheim	48 626 m	48 626 m	48 559 m
Zimmerbach	8 948 m	8 948 m	8 948 m
<b>TOTAL</b>	<b>536 109 m</b>	534 398 m	531 155 m

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### Modalités de tarification

Le prix du service de l'eau correspond à l'ensemble des opérations qui concerne à la fois la production d'un produit de qualité très surveillé, sa distribution ainsi que la redevance pollution des eaux qui est une recette fiscale environnementale. Il est principalement composé de deux éléments, dont le premier est décidé par Colmar Agglomération :

#### 1. La distribution de l'eau potable

Comprend les investissements, les renouvellements et les frais de fonctionnement des ouvrages destinés à assurer la production, le stockage, le traitement et la distribution aux abonnés ainsi que la gestion des services aux clients.

#### 2. Les redevances et taxes prélevées pour les organismes publics

- La redevance « Pollution » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Colmar Agglomération collecte cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Vous trouverez en Annexe la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- La TVA au taux de 5,5 % qui constitue le dernier élément de la facture appliqué à l'eau. Ce taux est celui appliqué aux produits alimentaires et concerne l'ensemble des rubriques de facturation.

#### Tarifs applicables au 01.01.2022 et au 01.01.2023

##### Part Collectivité

	Au 01.01.2022 *	Au 01.01.2023 **
Frais d'accès au Service (€ HT)	44,00 €	45,00 €
Part fixe (€ HT/an)	compteur 15 à 20 mm	24,50 €
	compteur 25 mm	49,20 €
Abonnement y compris location compteur	compteur 30 mm	54,00 €
	compteur 40 mm	86,40 €
	compteur 50 mm	222,00 €
	compteur 60 à 70 mm	236,00 €
	compteur 80 mm	252,00 €
	compteur 100 mm	273,00 €
	Compteur 150 mm	390,00 €
Part Proportionnelle (€ HT/an)	0,999 €/m <sup>3</sup>	1,125 €/m <sup>3</sup>

\* Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 2 décembre 2021

\*\* Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 25 novembre 2022

## Redevances et Taxes

	Au 01.01.2022	Au 01.01.2023
Redevance Pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,350 €/m <sup>3</sup>	0,350€/m <sup>3</sup>
Taxes (TVA)	Taux 5,5 %	Taux 5,5 %

## Modalités de facturation

Avant l'envoi de la facture, le chargé de clientèle met à jour les données de la facture (tarif, rubrique, date du prochain relevé, etc...) et traite l'ensemble des anomalies signalées par le releveur. Il analyse par exemple, les variations de consommation et en cas de doute, déclenche une enquête complémentaire chez l'utilisateur avant la transmission de la facture.

Les factures sont éditées sur du papier labellisé PEFC et expédiées par un prestataire éditique basé à GAILLON (27). Elles peuvent être complètement dématérialisées sur demande du client (disponible sur l'Agence en ligne avec un message d'information envoyé au client par courriel).

### Une facture claire et porteuse d'informations

Le Service de l'Eau édite des factures contenant des informations souhaitées par les clients (qualité de l'eau, informations sur le prix ...). On y retrouve notamment :

- Les Enjeux du cycle de l'eau avec décryptage des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement et de leurs rôles ainsi que la destination des sommes collectées ;
- La maîtrise du budget de l'utilisateur avec fourniture au client de l'historique de ses consommations et de ses évolutions (consommation, tarifs ...) ;
- Des informations pédagogiques sur l'eau ou comment est répartie la consommation d'eau des Français au quotidien avec indication du coût moyen des différents usages (bains, douches, lave-vaisselle, sanitaires ...) ;
- Personnalisation de la facture avec messages et informations propres à l'utilisateur.

En cas de mensualisation, un échéancier modulable avec indication des prélèvements mensuels est intégré à la facture permettant à l'utilisateur de maîtriser son budget.

## Facture Eau type - 120 m<sup>3</sup>/an

Facture annuelle d'eau (production, traitement et distribution) exprimée en € TTC sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an - primes fixes comprises et TVA à 5,5 %.

Le prix de l'eau est resté identique de 2019 à 2022.

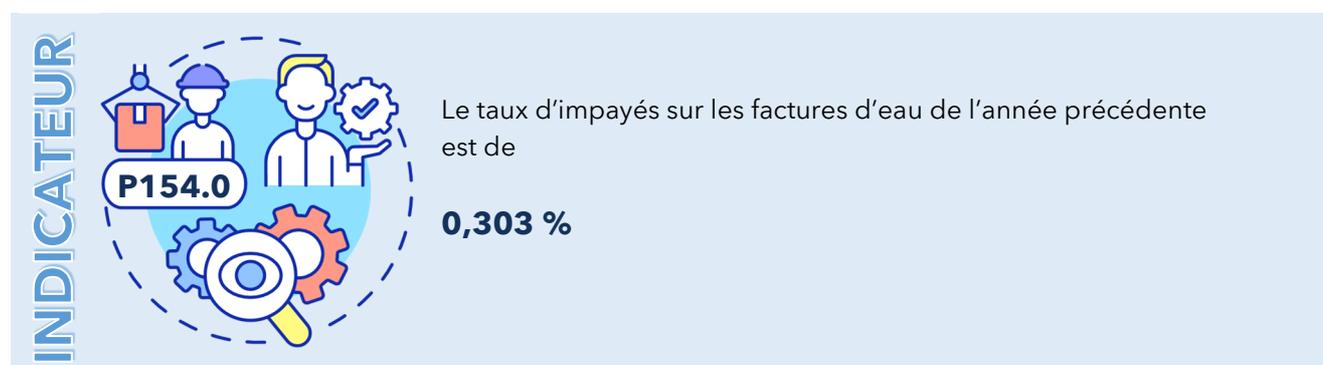
<b>Tarif Eau Potable</b> base 120 m <sup>3</sup> /an	Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jepsheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried, Ste Croix-en-Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschihr, Wintzenheim, Zimmerbach
Part Fixe (compteur 20 mm)	25,85 €
Prix Proportionnel	126,47 €
Redevance Pollution	44,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>196,63 €</b>

## Recettes

Ventes d'eau (vente d'eau + part fixe)	7 200 873,46 € HT
Autres prestations auprès des abonnés (frais d'accès au service)	87 708,31 € HT
Exportation vers le SIENOC	178 921,95 € HT

## Impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.

### 3. Financement des investissements

#### Branchements en plomb

Il n'existe pas de branchement en plomb dans le périmètre de distribution.

#### Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 582 006,27 € HT
Montant des subventions	40 586,00 € HT
Autres financements	_ € HT
Montant de l'autofinancement net	1 541 420,27 € HT

#### Etat de la dette du service

Encours de la dette au 31.12.2022	500 490,07 € HT
Montant remboursé durant l'exercice N-1	162 249,97 € HT
<i>dont en capital</i>	<i>148 081,07 € HT</i>
<i>dont en intérêts</i>	<i>14 168,90 € HT</i>
<i>dont remboursement anticipé</i>	<i>_ € HT</i>
<i>dont pénalité actuarielle</i>	<i>_ € HT</i>
Durée d'extinction de la dette	2 ans et 8 mois

#### Amortissements

Montant amorti par la collectivité durant l'exercice	1 941 801,62 € HT
--	-------------------

## Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

<b>MONTANT PREVISIONNEL DU PROGRAMME 2023</b>	<b>4.346.000 € HT</b>
Colmar Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes de faisabilité, études préliminaires pour la réalisation des programmes de travaux des années suivantes</li> <li>▪ Extension en zone urbanisable</li> <li>▪ Réparations et renouvellements divers et imprévus sur les réseaux</li> <li>▪ Installation de caméra de vidéosurveillance captage Kastenwald</li> <li>▪ Conduite sous la Fecht</li> <li>▪ Mise en place de capteurs de fuite et sectorisation</li> </ul>
Colmar	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Place de la Cathédrale - Rue des Prêtres - Rue Etroite</li> <li>▪ Renouvellement Route d'Ingersheim</li> <li>▪ Renouvellement Avenue de Rome</li> <li>▪ Renouvellement Route de Rouffach</li> <li>▪ Renouvellement Rue Kuhlmann</li> <li>▪ Renouvellement Rue du Prunier</li> </ul>
Fortschwihr	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Rue de la Forêt</li> </ul>
Horbourg-Wihr	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Carrefour RD214/RD</li> </ul>
Ingersheim	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Rue des Trois-Epis - République - Daybach</li> <li>▪ Renouvellement Rue des Trois-Epis - Daybach - Rempart</li> <li>▪ Renouvellement Rue des Trois-Epis - Rempart - St léger</li> </ul>
Muntzenheim	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Lotissement Bosquets (suite)</li> </ul>
Ste Croix-en-Plaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement rue Poincaré</li> <li>▪ Renouvellement rue Clémenceau jusqu'à ruelle étroite</li> </ul>
Turckheim	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Bd Charles Grad</li> <li>▪ Renouvellement Porte Brand - Rue du Vogel</li> </ul>
Walbach	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Square Sissler</li> </ul>
Wettolsheim	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Rue des Coteaux - Sylvaner</li> </ul>
Wintzenheim	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement Route de Colmar</li> <li>▪ Renouvellement 2 rue Schweitzer (sortie réservoir Rotenberg)</li> </ul>

## 4. Indicateurs de performances

### Qualité de l'eau

#### Traitement de l'eau

##### ➤ Traitement de l'eau par adjonction de Polyphosphates

Le traitement principal de l'eau brute se fait par adjonction de Polyphosphates en tant qu'inhibiteur de corrosion contre l'action des chlorures. Le traitement aux Polyphosphates donne satisfaction car l'apparition d'eaux rouges est très rare.

##### ➤ Traitement de l'eau par chloration

L'eau distribuée est désinfectée au chlore. Cette mesure est conforme aux dispositions ministérielles, prises dans le cadre du plan VIGIPIRATE, qui exigent cette désinfection en fixant un taux de chlore résiduel de 0,3 mg/l en sortie des champs captants et de 0,1 mg/l minimum au robinet du consommateur.

#### Contrôles sanitaires de l'eau de consommation

Le contrôle de la qualité de l'eau distribuée s'exerce selon les prescriptions réglementaires :

- du décret n° 2007-49 du 11 janvier modifié : ces articles sont codifiés dans le code de la santé publique (article R1321-1 et suivants),
- de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution,
- de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

La campagne de prélèvement qui précise les dates d'intervention du laboratoire départemental agréé et le lieu de prélèvement est discutée et arrêtée chaque année avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

En 2022, les contrôles effectués en application de la réglementation ont conduit à la réalisation de 272 prélèvements (y compris les prélèvements sur les piézomètres en amont du Champ captant du Kastenwald) et 299 paramètres différents ont été mesurés pour l'ensemble des étapes du cycle de l'eau depuis la production à la distribution. Les contrôles réalisés ont tous confirmé le respect des limites de qualité requises.

#### Au-delà du contrôle règlementaire

Pour l'année 2022, 199 analyses complémentaires ont été effectuées en autocontrôle. Le distributeur d'eau a pour mission de fournir en tout temps et en tout lieu du réseau de distribution une eau de qualité. Colmar Agglomération a imposé au distributeur un programme renforcé d'autocontrôle. Les paramètres concernés sont ceux qui présentent un intérêt spécifique sur le plan local :

##### ➤ Les nitrates qui restent à un niveau modéré avec une valeur moyenne de :

- 24,9 mg/l pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
- 27,3 mg/l pour l'UDI Jepsheim
- 4,7 mg/l pour l'UDI La Forge (captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)

- Les chlorures issus de l'infiltration des eaux de dissolution des terrils du Bassin Potassique dont la teneur moyenne se situe à
  - 111,7 mg/l pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
  - 38,3 mg/l pour l'UDI Jepsheim
  - 7,3 mg/l pour l'UDI La Forge (captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)

Le contrôle accru permet de mieux connaître leur évolution mais aussi de mieux ajuster le traitement aux polyphosphates, inhibiteurs de corrosion des canalisations.

Analyses spécifiques réalisées en complément :

- 2 prélèvements supplémentaires ont été effectués sur les champs captants du Dornig et du Neuland pour le contrôle du paramètre lindane ;
- 2 prélèvements supplémentaires ont été effectués au niveau du champ captant du Dornig pour le contrôle du paramètre DMI ;
- 75 prélèvements supplémentaires ont été effectués sur les champs captants du Dornig, du Neuland, de Jepsheim, de La Forge et du Kastenwald (incluant les 3 piézomètres Hettenschlag) pour le contrôle des métabolites des pesticides (Métolachlore et/ou Chloridazone).

Vous trouverez en Annexe les tableaux des valeurs moyennes calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2022 et par UDI.

#### Information aux consommateurs

La qualité sanitaire de l'eau est la première information attendue par les consommateurs. Chaque année, les abonnés du service reçoivent avec leur facture d'eau une fiche de synthèse élaborée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à partir des résultats du contrôle sanitaire.

La qualité moyenne de l'eau dépend de l'origine du prélèvement dans le milieu naturel :

- Les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Niedermorschwihr, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim sont alimentées en eau par les 3 champs captants suivants : Dornig, Neuland et Kastenwald (UDI de Colmar).
- Les communes de Bischwihr, Fortschwih, Jepsheim, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwih sont alimentées en eau par le forage de Jepsheim (UDI Jepsheim).
- La commune de Sainte-Croix-en-Plaine est alimentée en eau par les forages du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III.
- Les communes de Walbach, Zimmerbach sont alimentées en eau par des sources situées sur leur territoire respectif et par un captage situé sur le ban de Wintzenheim au hameau de La Forge. Ce hameau est par ailleurs alimenté par ce même captage (UDI La Forge).

Vous trouverez en Annexe les fiches ARS relatives à la qualité de l'eau distribuée en 2022.

## Indicateurs de performances de la qualité de l'eau

L'arrêté du 2 mai 2007, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, définit 2 indicateurs basés sur les contrôles réglementaires ayant pour but d'apprécier la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

**INDICATEUR**



Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie pour l'année 2022 est de

**99,6 %** (1 non-conformité)

1 analyse non conforme à Walbach (cf. fiche ARS page 47)

**INDICATEUR**



Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques pour l'année 2022 est de

**100 %**

## **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

Le patrimoine confié par Colmar Agglomération est géré à l'aide d'un système d'information géographique qui permet de réaliser une cartographie numérique du réseau.

La Colmarienne des Eaux est équipée du logiciel ELYX, standard national des SIG, permettant l'intégration graphique du réseau d'eau potable (ensemble des données connues) des différentes communes de Colmar Agglomération. Cette base de données est un outil important pour administrer le patrimoine mais également pour contribuer à l'optimisation des opérations de maintenance du réseau.

A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, qui permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution, a changé de définition et a été remplacé par l'indice P103.2B, indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-après :

<b>PARTIE A - Plan des réseaux (15 points)</b>	<b>UDI Colmar</b>	<i>N-1</i>	<b>UDI La Forge</b>	<i>N-1</i>	<b>UDI Jepsheim</b>	<i>N-1</i>
<b>10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10
<b>5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	<b>5</b>	5	<b>5</b>	5	<b>5</b>	5

<b>PARTIE B - Inventaire des réseaux (30 points)</b>	<b>UDI Colmar</b>	<i>N-1</i>	<b>UDI La Forge</b>	<i>N-1</i>	<b>UDI Jepsheim</b>	<i>N-1</i>
<b>10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :</b>	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)</li> <li>- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)</li> </ul>						
<b>De 1 à 5 points (VP.239) :</b> Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <b>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%</b> . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	<b>5</b>	5	<b>4</b>	4	<b>4</b>	4

	UDI Colmar	N-1	UDI La Forge	N-1	UDI Jepsheim	N-1
<p><b>De 0 à 15 points (VP.241) :</b>  <b>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose</b> des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <b>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%</b>. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point  Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points  Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points  Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points  Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points  Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points  Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</p>	<b>13</b>	13	<b>13</b>	13	<b>12</b>	12

<b>PARTIE C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	UDI Colmar	N-1	UDI La Forge	N-1	UDI Jepsheim	N-1
<p><b>10 points (VP.242) :</b> Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux</p>	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10
<p><b>10 points (VP.243) :</b> Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution  Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée</p>	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10
<p><b>10 points (VP.244) :</b> Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)</p>	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10
<p><b>10 points (VP.245) :</b> Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)</p>	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10
<p><b>10 points (VP.246) :</b> Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite</p>	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10
<p><b>10 points (VP.247) :</b> Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement</p>	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10	<b>10</b>	10

<b>PARTIE C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	<b>UDI Colmar</b>		<b>UDI La Forge</b>		<b>UDI Jepsheim</b>	
		<i>N-1</i>		<i>N-1</i>		<i>N-1</i>
<b>10 points (VP.248) :</b> Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0
<b>5 points (VP.249) :</b> Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0
Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPOS.						
	<b>103</b>	103	<b>102</b>	102	<b>101</b>	101

INDICATEUR



**P103.2b**

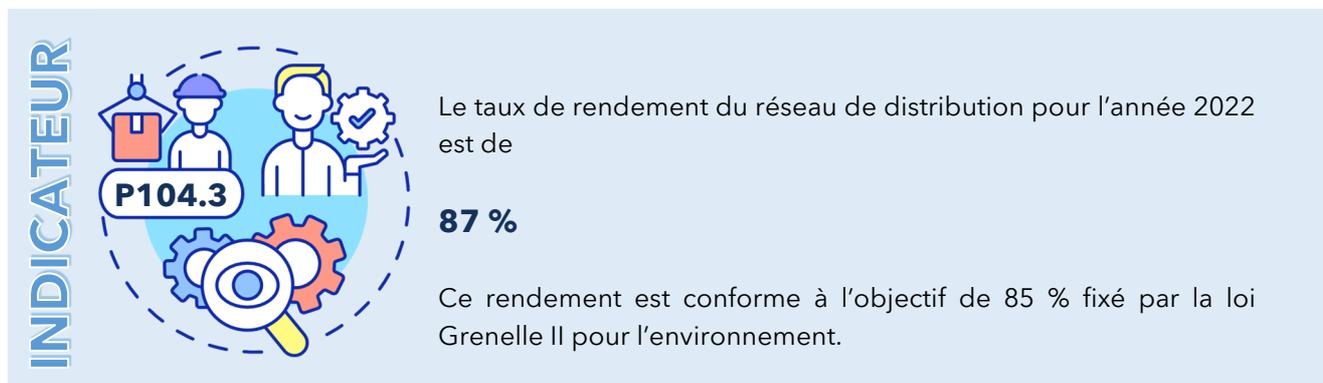
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour l'année 2022 est de

- 103 pts/120** pour l'UDI Colmar
- 102 pts/120** pour l'UDI La Forge
- 101 pts/120** pour l'UDI Jepsheim

De manière globale, en pondérant sur le linéaire des réseaux par UDI, l'indicateur s'élèverait à **102 pts/120**.

## Rendement du réseau de distribution

Le rendement est le rapport entre la quantité d'eau produite et achetée et la quantité d'eau effectivement consommée. Cet indicateur est important car il donne un excellent aperçu de la qualité d'un réseau et de ses paramètres (vétusté, choix du matériau...).



Paramètres de calcul	m <sup>3</sup>
<b>Volume produit (V1)</b> Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution	7 996 189
<b>Volume Importé (V2)</b> Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	184 697
<b>Volume exporté (V3)</b> Volume d'eau potable livré a un service d'eau extérieur	344 124
<b>Volume mis en distribution (V4)</b> Se calcule de la façon suivante : V1 + V2 - V3	7 836 762
<b>Pertes (V5)</b> Se calcule en faisant V4 - V6	1 062 939
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b> Se calcule en faisant V7 + V8 + V9	6 773 823
<b>Volume comptabilisé (V7)</b> Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	6 557 252
<b>Volumes consommateurs sans comptage (V8)</b> Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est estimé.	169 894
<b>Volume de service du réseau (V9)</b> Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution	46 677
<b>Rendement = (V6 + V3) / (V1 + V2) x 100</b>	<b>87,0</b>

## Rendements réseau par commune

Communes	Rendements 2022		Rendements 2021	Rendements 2020
Colmar	86,7 %	=	86,7 %	86,7 %
Horbourg-Wihr	88,3 %	↗	85,3 %	85,8 %
Houssen	84,1 %	↘	85,4 %	92,9 %
Ingersheim	81,2 %	↘	82,9 %	82,0 %
Jebsheim	95,3 %	↗	94,0 %	85,9 %
Niedermorschwihr	80,0 %	↘	93,2 %	88,1 %
Ste Croix-en-Plaine	96,5 %	↗	90,2 %	97,6 %
Turckheim	81,1 %	↘	85,3 %	85,1 %
Walbach	93,0 %	↗	89,2 %	88,3 %
Wettolsheim	83,7 %	↘	85,1 %	83,9 %
Wintzenheim	82,3 %	↘	83,1 %	81,8 %
Zimmerbach	93,9 %	↗	93,2 %	91,9 %
Communes Ex Ried Brun	93,0 %	↘	93,6 %	84,0 %
<b>GLOBAL</b>	<b>87,0 %</b>	<b>=</b>	<b>87,0 %</b>	<b>86,9 %</b>

## Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

INDICATEUR



**P105.3**

*✍* Formule :  $(V4 - V7) / (365 \times \text{linéaire réseau})$

L'indice linéaire des volumes non comptés pour l'année 2022 est de

**6,54 m<sup>3</sup>/km/jour**

## Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

INDICATEUR



**P106.3**

*✍* Formule :  $(V4 - V6) / (365 \times \text{linéaire réseau})$

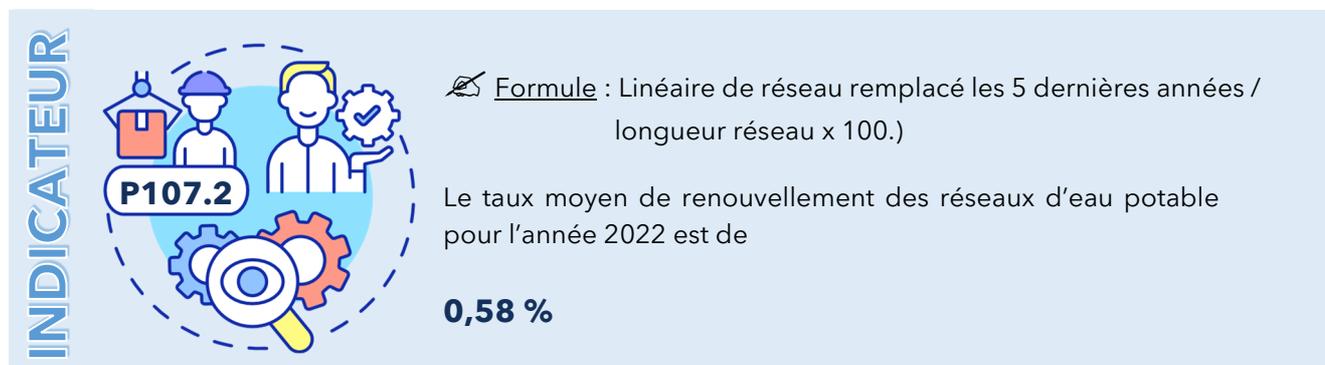
L'indice linéaire des pertes en réseau pour l'année 2022 est de

**5,43 m<sup>3</sup>/km/jour**

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement des réseaux anciens s'est fait en veillant tout particulièrement à prendre en compte les programmes de voirie décidés par les communes membres de Colmar Agglomération.

Le linéaire renouvelé ces 5 dernières années est de : 15 660 ml dont 2 209 ml renouvelés en 2022.



## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Code National	Nom du Captage	Date DUP
068000153	DORNIG - Forage F1	22/01/1976
068000154	DORNIG - Forage F2	22/01/1976
068000338	NEULAND - Forage F1	22/01/1976
068000337	NEULAND - Forage F2	22/01/1976
068004015	KASTENWALD - Forage F2	22/11/2007
068004014	KASTENWALD - Forage F3	22/11/2007
0680040113	KASTENWALD - Forage F4	22/11/2007
068000150	WINTZENHEIM LA FORGE - Forage P1	15/12/2009
068003666	WINTZENHEIM LA FORGE- Forage P2	15/12/2009
068000076	WALBACH - Source Chemin Zwerchberg	28/07/1977
068000091	WALBACH - Source entre ravin	28/07/1977
068000104	WALBACH - Source HOLLE 1 PARC 14-15	28/07/1977
068000103	WALBACH - Source HOLLE 2 PARC 15	28/07/1977
068000147	WALBACH - Source Riblingsthal	28/07/1977
068000148	ZIMMERBACH - Source S3	11/05/1973
	JEBSHEIM	14/11/1972

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indicateur est fixée selon le barème suivant :

0 %	Aucune action
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40 %	Avis de l'Hydrogéologue rendu
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
100 %	Arrêté préfectoral mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICATEUR



P108.3

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau potable pour l'année 2022 est de

**80 %**

## Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2022, le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été prévenus à l'avance est de 33.

INDICATEUR



P151.1

Formule : Nbre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nbre d'abonnés x 1000

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour l'année 2022 est de

**1,05 ‰**

## Délai maximal d'ouverture des branchements

Le délai d'ouverture des branchements témoigne de l'engagement de l'exploitant à mettre en service les branchements neufs et à remettre en service les branchements existants fonctionnels. En 2022, ce délai est inférieur à 24 heures.

INDICATEUR



P152.1

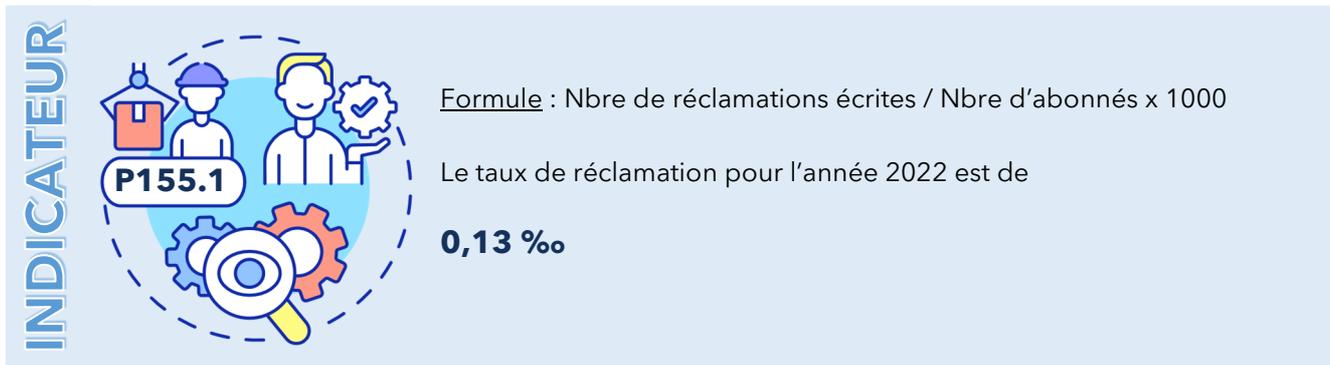
Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour l'année 2022 est

**100 % en moins de 24h00**

## Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites relatives au Service de l'Eau à l'exception de celles concernant le niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations règlementaires, y compris celles liées au règlement de service.

4 réclamations écrites ont été enregistrées en 2022 pour le service de l'eau.



## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Pour 2022, le montant des abandons de créances N-1 est de 21.791,56 €.

**INDICATEUR**



**P109.0**

Formule : Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité / Volume comptabilisé domestique

La part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau pour 2022 est de :

**0,004 €/m<sup>3</sup>**

### Opérations de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT)

Dans le droit fil de la loi « Oudin-Santini » qui permet aux collectivités locales de financer des actions de solidarité pour contribuer à un meilleur accès à l'eau pour les habitants d'autres continents, le Conseil Communautaire a, par délibération du 5 mai 2012, décidé d'engager une action de solidarité internationale au titre de la loi et approuvé le principe de l'attribution d'une aide dans ce cadre à une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

En 2022, aucune subvention n'a été versée au titre de l'eau potable.

# ANNEXES

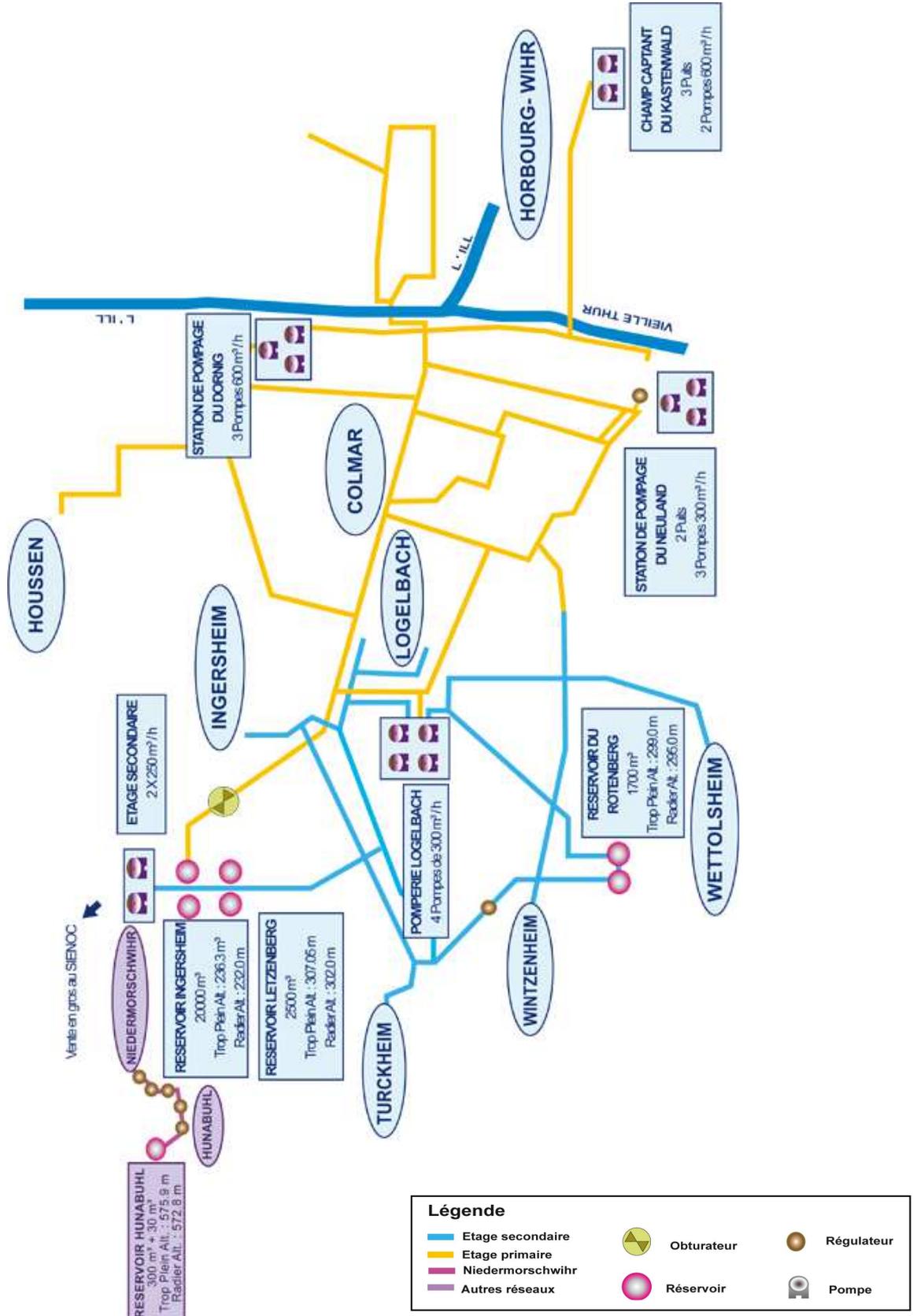
- 1 Schémas de principe d'adduction d'eau potable
- 2 Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- 3 Facture type 120 m<sup>3</sup> - Eau potable
- 4 Analyses Eau (tableaux des valeurs moyennes de l'année)
- 5 Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée
- 6 Récapitulatif des indicateurs de performances



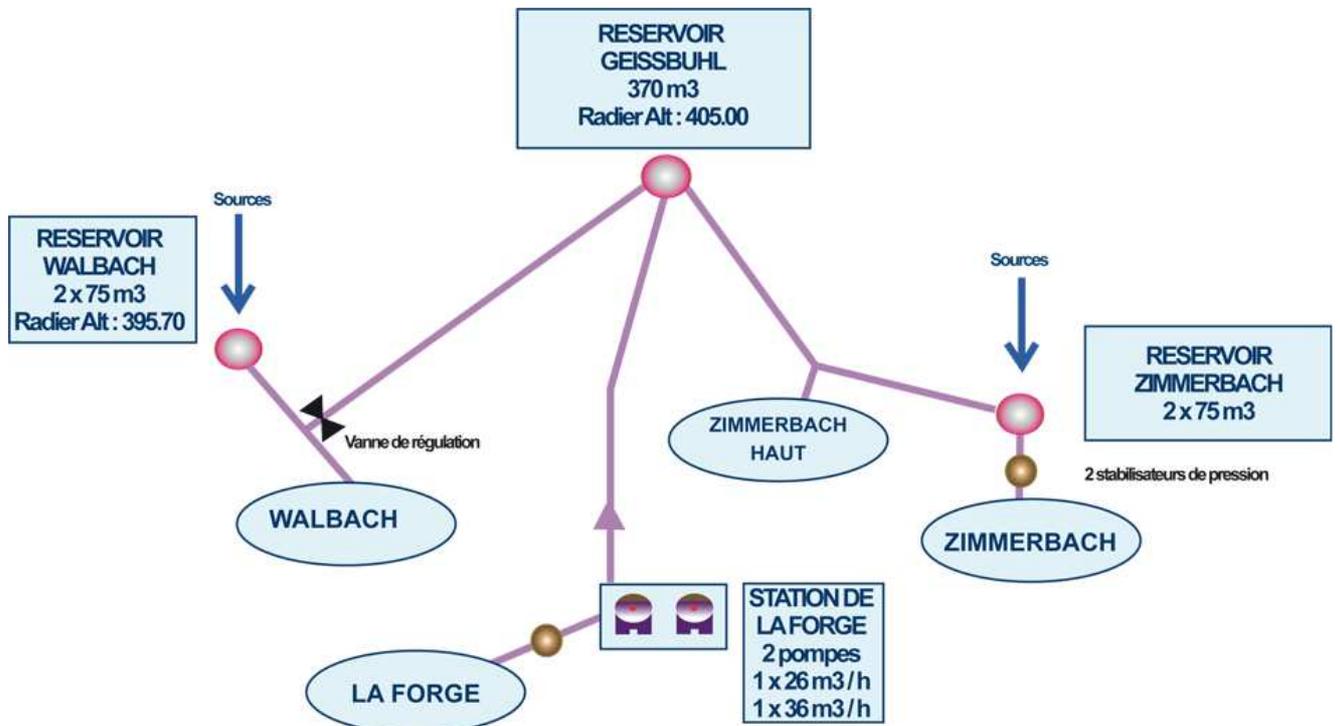
# ANNEXE 1

## Schémas de principe d'adduction d'eau potable

### UDI COLMAR



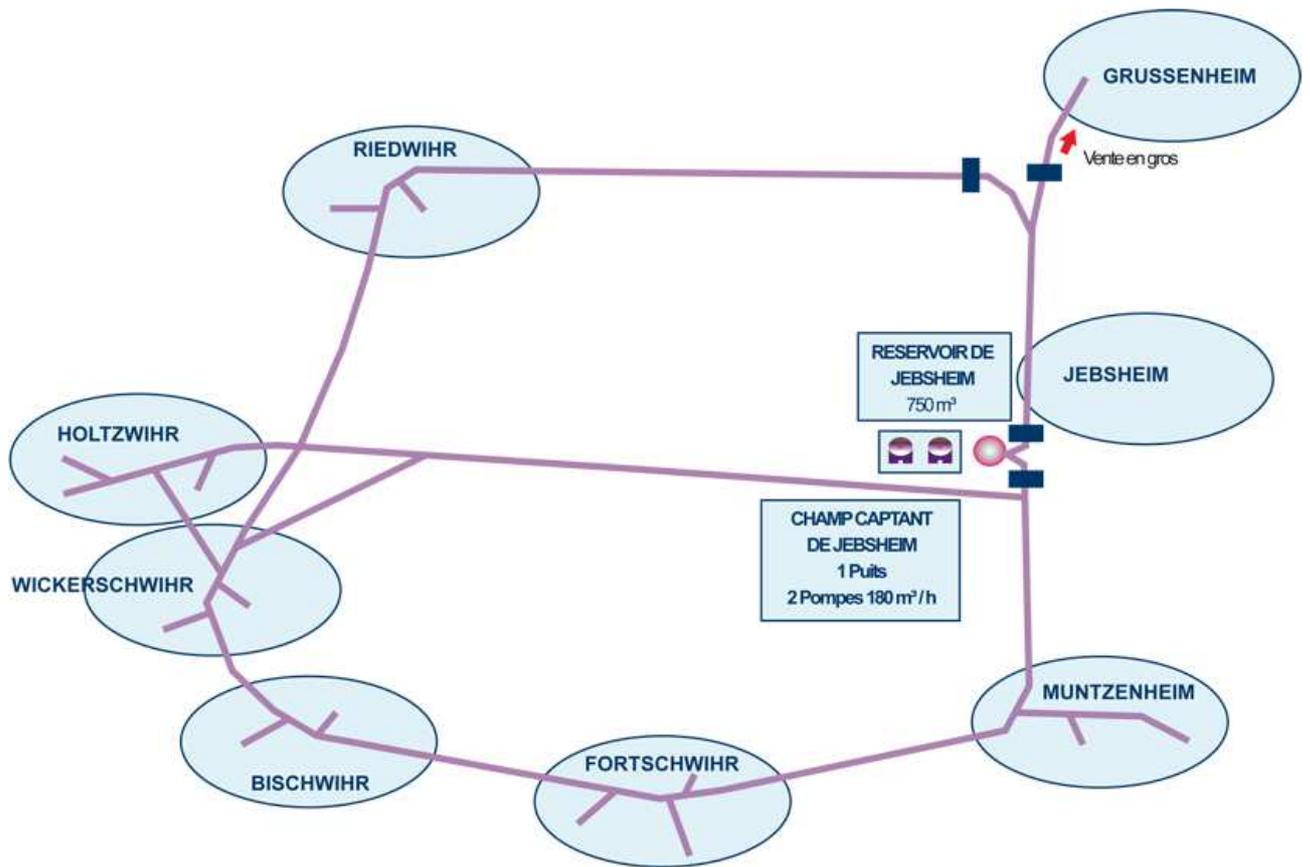
# UDI LA FORGE



## Légende

-  Réservoir
-  Vanne de régulation
-  Stabilisateur de pression
-  Pompe

# UDI JEBSHEIM



Légende :

-  Pompe
-  Réservoir
-  Débitmètre
-  Réseaux

## ANNEXE 2

### Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

**Édition mars 2023**  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m<sup>3</sup> (SDFEA - données agréées disponibles - 2020)

[www.services.eaufrance.fr/dossiers/SDFEA\\_sdfesimp4](http://www.services.eaufrance.fr/dossiers/SDFEA_sdfesimp4)

### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **l'eau maire ou à l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La loi maire ou la loi président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/question/rpqs/les-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](https://www.eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



# ANNEXE 3

## Facture type 120 m<sup>3</sup> - Eau potable

### BLOC NOTES

Mandataire  
COLMARIENNE DES EAUX

Réf. Client 98-9726229736  
Identifiant \* 1641  
Facture N° F120-0124277

### CONTACTS

PAR INTERNET :  
[www.cdeaux.fr](http://www.cdeaux.fr)

PAR TÉLÉPHONE :  
Service client ☎ 03 89 22 94 50  
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
le vendredi de 8h30 à 12h  
Urgence 24h/24 ☎ 0820 320 332  
617477534

PAR COURRIER :  
18 rue Edouard Bénéès  
68027 COLMAR CEDEX

### E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur [www.cdeaux.fr](http://www.cdeaux.fr)



3 Janvier 2022



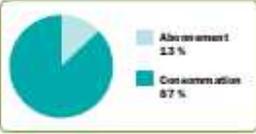
COLMAR 120 EAU  
SCE FACTURATION  
18 RUE EDOUARD BENES  
68000 COLMAR

**Facture - Service de l'eau et de l'assainissement de votre commune**

<b>SPECIMEN 120 M3</b>	détail au dos
<b>VOTRE CONSOMMATION</b>	<b>120 m<sup>3</sup></b>
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	<b>152,32 €</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>	<b>44,31 €</b>
<b>Net à payer</b>	<b>196,63 €</b>

**Net à payer**  
Merci de régler cette facture au plus tard le 04 janvier 2022  
Règlement à réception, sans escompte.

**Répartition**



Abonnement	23 %
Consommation	87 %

**COLMAR 120 EAU** Adresse d'esserve : RUE SPECIMEN 120 68000 COLMAR

Prochaine facture : **Février 2022**

TIP 7 4523 62 (199 / 200)

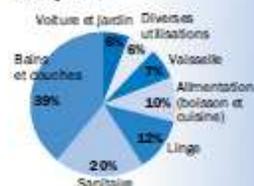
Date et Lieu	Signature	COLMAR 120 EAU SCE FACTURATION 18 RUE EDOUARD BENES 68000 COLMAR	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR48222430214 RUM : TIP19010098F120-0124277100000000
			Montant : 196,63 €
			<b>TIPSEPA</b>
			COLMARIENNE DES EAUX TSA 50016 93328 AUBERVILLIERS CEDEX

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Colmarienne des Eaux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Colmarienne des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits continuent le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

010074523627

190100000402 2598 F120-01242771000000000904111 19663

**POUR EN SAVOIR +****Comment se répartit la consommation d'eau des Français ?**

En moyenne une famille française, de 4 personnes, consomme 120 m<sup>3</sup> d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lave-linge : 0,20 € (soit 60 à 90 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Une chasse d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)



Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'article du 10 juillet 1995

NR Client : 9726228736 / N° Facture : F120-012477-3

**DÉTAIL DE VOTRE FACTURE**

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>144,38</b>	<b>152,32</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Fixe Eau du 03/01/2022 au 03/01/2023	2	12,25	24,50		5,5
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Colmar Agglomération du 03/01/2022 au 03/01/2023	120 m <sup>3</sup>	0,9900	119,88		5,5
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>				<b>44,31</b>	
Litres contre la Pollution (Agence de l'eau) du 03/01/2022 au 03/01/2023	120 m <sup>3</sup>	0,35	42,00		5,5
<b>TOTAL HT</b>				<b>186,38</b>	
<b>MONTANT TVA ( 5,5 %)</b>				<b>10,25</b>	
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>				<b>196,63</b>	

**Net à payer****196,63 €**

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

**Répartition**

78% Montaire 22% Du facturable locale et tiers Taxes

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier Colmarienne des Eaux, 18 rue Edouard Belin 68027 COLMAR CEDEX

**POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE**

Votre facture est composée de :

- la rémunération de Colmar Agglomération pour ses prestations de distribution,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur [www.cbeaux.fr](http://www.cbeaux.fr) et cliquez sur "découvrir l'eau"

1 Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : Colmarienne des Eaux

2 Stockage et distribution

Acteur : Colmarienne des Eaux

3 Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : Vous

4 Collecte et/ou traitement des eaux usées

Acteur : Colmarienne des Eaux

**Comment effectuer votre règlement****PLANNIFIEZ VOTRE BUDGET SUR 12 MOIS EN ADOPTANT LA MENSUALISATION : un moyen de paiement simple, souple et pratique.****LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SEMESTRIEL : un bon moyen de vous simplifier la vie.**

À tout instant, vous pouvez décider de changer ce mode de paiement et faire interrompre le prélèvement automatique.

**LE CHEQUE : adressez-le avec le coupon détachable à**

COLMARIENNE DES EAUX TSA 5001693328 AUBERVILLIERS CEDEX

**LE TIP : Titre Interbancaire de Paiement vous est proposé pour remplacer le chèque.**

Il ne constitue en aucun cas une autorisation de prélèvement automatique. Si vos coordonnées bancaires ou postales sont exactes, datez et signez le TIP. Si vos coordonnées bancaires ou postales n'apparaissent pas ou sont erronées, datez et signez la partie 2 du TIP, joignez un relevé d'identité bancaire ou postal et expédiez le tout à l'aide de l'enveloppe jointe. D'autres moyens de paiement restent à votre disposition : espèces, mandat, virement sur le compte de la BNP PARIBAS : IBAN : FR76 3000 4008 2800 0122 4533 676 BICBNPAFRPP

## ANNEXE 4

### QUALITE EAU POTABLE

#### Tableaux des valeurs moyennes de l'année calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2022

##### **Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération**

Communes de Colmar / Housсен / Horbourg-Wihr / Ingersheim / Niedermorschwihr / Turckheim / Wettolsheim / Wintzenheim

##### **Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de l'UDI**

Période du 01.01 2022 au 31.12.2022

Paramètre analysé	Colmar
Nb Analyses ()	205
Température de l'air in situ (°C)	13.7
Température de l'eau in situ (°C)	14.5
pH in situ (-)	7.45
Chlore libre in situ (Cl2) (mg/l)	0.11
Chlore total in situ (Cl2) (mg/l)	0.12
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-
Turbidité (NFU)	0.44
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	4
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	4
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0
Entérocoques (UFC/100 ml)	0
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	27.9
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	0.0
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	18.4
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	689
Chlorures (mg/l)	111.7
Magnésium total (mg/l)	11.3
Calcium total (mg/l)	101.0
Potassium total (mg/l)	1.9
Sodium total (mg/l)	31.0
Silicates dissous (mg/l)	10.72
Nitrites (mg/l)	0.01
Ammonium (mg/l)	0.06
Nitrates (mg/l)	24.94
Phosphore total (mg/l)	0.02
Sulfates (mg/l)	31.63
Carbone organique total (COT) (mg/l)	0.26
Oxygène dissous in situ (O2) (mg/l)	8.26
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	75.24
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	-
Bicarbonates (mg/l)	205.60
Fer total (µg/l)	11.51
Fer dissous (µg/l)	11.51
Manganèse total (µg/l)	17.00
Aluminium total (µg/l)	-
Arsenic total (µg/l)	-
Baryum total (µg/l)	0.11
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	-
Mercure total (µg/l)	-
Sélénium total (µg/l)	-
Captane (µg/l)	-

Paramètre analysé	Colmar
Somme des pesticides identifiés (µg/l)	0.05
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (µg/l)	-
Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	-
Antimoine total (µg/l)	-
Bore total (µg/l)	0.02
Cadmium total (µg/l)	-
Chrome total (µg/l)	-
Cuivre total (µg/l)	0.05
Nickel total (µg/l)	-
Plomb total (µg/l)	9.00

## Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération

Communes de Bischwihr / Fortschwihr / Jepsheim / Muntzenheim /  
Porte du Ried / Wickerswihr

### Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de l'UDI

Période du 01.01 2022 au 31.12.2022

Paramètre analysé	Ried
Nb Analyses ()	26
Température de l'air in situ (°C)	16.1
Température de l'eau in situ (°C)	15.5
pH in situ (-)	7.46
Chlore libre in situ (Cl <sub>2</sub> ) (mg/l)	-
Chlore total in situ (Cl <sub>2</sub> ) (mg/l)	-
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-
Turbidité (NFU)	0.25
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	13
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	5
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0
Entérocoques (UFC/100 ml)	0
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	27.7
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	0.0
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	20.7
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	600
Chlorures (mg/l)	38.3
Magnésium total (mg/l)	11.1
Calcium total (mg/l)	90.3
Potassium total (mg/l)	2.1
Sodium total (mg/l)	12.9
Silicates dissous (mg/l)	10.10
Nitrites (mg/l)	-
Ammonium (mg/l)	0.08
Nitrates (mg/l)	27.29
Phosphore total (mg/l)	-
Sulfates (mg/l)	29.43
Carbone organique total (COT) (mg/l)	0.33
Oxygène dissous in situ (O <sub>2</sub> ) (mg/l)	9.90
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	92.10
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	-
Bicarbonates (mg/l)	237.00
Fer total (µg/l)	12.00
Fer dissous (µg/l)	12.00
Manganèse total (µg/l)	-
Aluminium total (µg/l)	-
Arsenic total (µg/l)	-
Baryum total (µg/l)	0.17
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	-
Mercure total (µg/l)	-
Sélénium total (µg/l)	-
S-Metolachlor (µg/l)	-

Paramètre analysé	Ried
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (µg/l)	0.15
Metolachlore-NOA 413173 (µg/l)	-
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalanic acid) (µg/l)	0.02
Captane (µg/l)	-
Somme des pesticides identifiés (µg/l)	0.17
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (µg/l)	-
Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	-
Antimoine total (µg/l)	-
Bore total (µg/l)	0.03
Cadmium total (µg/l)	-
Chrome total (µg/l)	-
Cuivre total (µg/l)	-
Nickel total (µg/l)	-
Plomb total (µg/l)	-

## Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération

Commune de La Forge / Walbach / Zimmerbach  
(champ captant La forge)

### Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de l'UDI

Période du 01.01 2022 au 31.12.2022

Paramètre analysé	La Forge	Paramètre analysé	La Forge
Nb Analyses ()	31	Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (µg/l)	0.04
Température de l'air in situ (°C)	13.4	Metolachlore-NOA 413173 (µg/l)	-
Température de l'eau in situ (°C)	13.3	Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (µg/l)	-
pH in situ (-)	6.81	Captane (µg/l)	-
Chlore libre in situ (Cl2) (mg/l)	0.15	Somme des pesticides identifiés (µg/l)	0.01
Chlore total in situ (Cl2) (mg/l)	0.16	Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (µg/l)	-
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-	Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	0.03
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-	Antimoine total (µg/l)	-
Turbidité (NFU)	0.64	Bore total (µg/l)	-
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	9	Cadmium total (µg/l)	-
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	3	Chrome total (µg/l)	-
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0	Cuivre total (µg/l)	-
Entérocoques (UFC/100 ml)	1	Nickel total (µg/l)	-
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0	Plomb total (µg/l)	-
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	7.0		
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	0.0		
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	6.2		
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	152		
Chlorures (mg/l)	7.3		
Magnésium total (mg/l)	5.5		
Calcium total (mg/l)	18.0		
Potassium total (mg/l)	1.5		
Sodium total (mg/l)	5.3		
Silicates dissous (mg/l)	-		
Nitrites (mg/l)	-		
Ammonium (mg/l)	-		
Nitrates (mg/l)	4.69		
Phosphore total (mg/l)	-		
Sulfates (mg/l)	9.33		
Carbone organique total (COT) (mg/l)	0.66		
Oxygène dissous in situ (O2) (mg/l)	-		
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	-		
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	-		
Bicarbonates (mg/l)	-		
Fer total (µg/l)	31.67		
Fer dissous (µg/l)	31.67		
Manganèse total (µg/l)	-		
Aluminium total (µg/l)	36.00		
Arsenic total (µg/l)	6.00		
Baryum total (µg/l)	0.14		
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	-		
Mercuré total (µg/l)	-		
Sélénium total (µg/l)	-		
S-Metolachlor (µg/l)	-		

## Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération

Commune de Sainte Croix-en-Plaine

### Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de distribution

Période du 01.01 2022 au 31.12.2022

Paramètre analysé	SCP
Nb Analyses ()	12
Température de l'air in situ (°C)	11.7
Température de l'eau in situ (°C)	16.1
pH in situ (-)	7.45
Chlore libre in situ (Cl <sub>2</sub> ) (mg/l)	-
Chlore total in situ (Cl <sub>2</sub> ) (mg/l)	-
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-
Turbidité (NFU)	0.46
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	13
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	22
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0
Entérocoques (UFC/100 ml)	0
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	-
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	-
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	-
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	574
Chlorures (mg/l)	51.7
Magnésium total (mg/l)	-
Calcium total (mg/l)	-
Potassium total (mg/l)	-
Sodium total (mg/l)	-
Silicates dissous (mg/l)	-

Les analyses sur les ressources sont effectuées par le SIEPI  
(Syndicat des Eaux de la Plaine de L'Ille)

Sulfates (mg/l)	-
Carbone organique total (COT) (mg/l)	-
Oxygène dissous in situ (O <sub>2</sub> ) (mg/l)	-
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	-
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	-
Bicarbonates (mg/l)	-
Fer total (µg/l)	-
Fer dissous (µg/l)	-
Manganèse total (µg/l)	-
Aluminium total (µg/l)	-
Arsenic total (µg/l)	-
Baryum total (µg/l)	-
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	-
Mercure total (µg/l)	-
Sélénium total (µg/l)	-
S-Metolachlor (µg/l)	-

Paramètre analysé	SCP
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (µg/l)	0.13
Metolachlore-NOA 413173 (µg/l)	-
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (µg/l)	-
Captane (µg/l)	-
Somme des pesticides identifiés (µg/l)	-
Somme des isomères de l'ICH (sauf ICH epsilon) (µg/l)	-
Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	-
Antimoine total (µg/l)	-
Bore total (µg/l)	-
Cadmium total (µg/l)	-
Chrome total (µg/l)	-
Cuivre total (µg/l)	-
Nickel total (µg/l)	-
Plomb total (µg/l)	-

# ANNEXE 5

## Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée



### QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



#### ZONE DE DISTRIBUTION : COLMAR MAISON NATURE NEULAND

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
		C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
		D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 4 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 26 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F2 KASTENWALD, FORAGE F3 KASTENWALD. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 1 établissement. Son exploitation est assurée par : « COLMAR MARIEENNE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2018, 2019, 2020, 2021, 2022</p>	
		<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 18 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L</p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 184 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,005 microgramme/L Année prise en compte : 2020</p>	
		<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2020</p>	
		<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> <b>Eau dure</b></p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25,3 °f Valeur maxi : 25,3 °f</p>	
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>ÉCONOMIE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>			
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>			

Édité le 26/04/2023

L'Indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : COLMAR ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>B</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 214 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 277 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 95692 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COLMARIENNE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 167 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 19,3 mg/L Valeur maxi : 21 mg/L</p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>B</b> Dépassements ponctuels</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 21 Nombre de mesures : 779 Conformité : 76 % Valeur maxi : 0,127 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore</p>
	<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>MOISSISSE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 27,6 °f Valeur maxi : 30,5 °f</p>
	<p><b>CHLORURES</b> Bonne qualité</p> <p>Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 66 Valeur moyenne : 82,4 mg/L Valeur maxi : 120 mg/L</p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gov.fr">www.eaupotable.sante.gov.fr</a></p>	

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet/>



## ZONE DE DISTRIBUTION : LA FORGE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 264 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LA FORGE FORAGE N°1, LA FORGE FORAGE N°2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 288 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COLMARIENNE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</p>
	<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 5,13 mg/L Valeur maxi : 8,2 mg/L</p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,044 microgramme/L</p>
	<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>
	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,6 °f Valeur maxi : 4,1 °f</p>
	<p><b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</p>

### Quelques conseils

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**SECHESSE** En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'Indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <http://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : RIED

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>B</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 268 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE JEBBSHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 7473 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COLMARIENNE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 29 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L</p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>B</b> Dépassements réguliers de la limite réglementaire</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Nombre de mesures : 386 Conformité : 0 % Valeur maxi : 0,19 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore</p>
	<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Ayant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,095 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L</p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABIÉANCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>ÉCONOMIE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 27,7 °f Valeur maxi : 28,5 °f</p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le Site Internet : <a href="http://www.esupotable.sante.gouv.fr">www.esupotable.sante.gouv.fr</a></p>	

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : SAINTE CROIX EN PLAINE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>B</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 297 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente 3029 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COLMARIENNE DES EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COLMAR AGGLOMERATION ».

### Quelques conseils

**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**  
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**SECHESSE**  
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Edité le 26/04/2023

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 25 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L	
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>B</b>	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de mesures : 584 Conformité : 60 % Valeur maxi : 0,139 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore	
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,049 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L	

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>DURETÉ</b>	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22 °f Valeur maxi : 26,4 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dépassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet>



## ZONE DE DISTRIBUTION : WALBACH

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 19 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																							
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 920 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COLMARIENNE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 94 % Valeur maxi : 3 n/100 ml</td> <td></td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 4,78 mg/L Valeur maxi : 8,2 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 382 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,044 microgramme/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td>Eau douce</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,78 °f Valeur maxi : 13,6 °f</td> <td></td> </tr> <tr> <th>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</th> <td>Eau agressive</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 94 % Valeur maxi : 3 n/100 ml		NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 4,78 mg/L Valeur maxi : 8,2 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 382 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,044 microgramme/L		FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau douce		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,78 °f Valeur maxi : 13,6 °f		ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive		Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4	
BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité																																						
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 94 % Valeur maxi : 3 n/100 ml																																							
NITRATES	A	Très bonne qualité																																						
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 4,78 mg/L Valeur maxi : 8,2 mg/L																																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																																						
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 382 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,044 microgramme/L																																							
FLUOR	A	Très bonne qualité																																						
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L																																							
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																								
DURETÉ	Eau douce																																							
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,78 °f Valeur maxi : 13,6 °f																																							
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive																																							
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4																																							
Quelques conseils																																								
<p><b>ENTRETIEN</b></p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>																																								
<p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																								
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																								
<p><b>SÉCHERESSE</b></p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																								
Pour aller plus loin																																								
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																								

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : ZIMMERBACH CENTRE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 627 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COLMARIENNE DES EAUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 4,51 mg/L Valeur maxi : 8,2 mg/L</p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,044 microgramme/L</p>
	<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L</p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>ÉCONOMIE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 3,81 °f Valeur maxi : 4,2 °f</p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.sauipotable.sante.gouv.fr">www.sauipotable.sante.gouv.fr</a></p>	<p><b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4</p>

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet/>

## ANNEXE 6

### Récapitulatif des indicateurs de performances EAU POTABLE

INDICATEURS		2022	2021	2020
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>99,6 %</b> (1 analyse non-conforme)	98,8 % (3 analyses non-conformes)	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>100 %</b>	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>102 pts</b>	102 pts	102 pts
P104.3	Rendement du réseau de distribution	<b>87 %</b>	87 %	86,9 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>6,54 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	5,96 m <sup>3</sup> /km/jour	6,78 m <sup>3</sup> /km/jour
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	<b>5,43 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	5,22 m <sup>3</sup> /km/jour	5,48 m <sup>3</sup> /km/jour
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>0,58 %</b>	0,61 %	0,51 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	<b>80 %</b>	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances de l'année précédente	<b>21 791,56 €</b> soit <b>0,004 €/m<sup>3</sup></b>	16 967,85 €	13 482,99 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	<b>1,05 ‰</b>	2,02 ‰	2,60 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	<b>100 %</b> en moins de <b>24h00</b>	100 % en moins de 24h00	100 % en moins de 24h00
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>2 ans et 8 mois</b>	3 ans et 7 mois	4 ans et 6 mois
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>0,303 %</b>	0,245 %	0,191 %
P155.1	Taux de réclamations	<b>0,13 ‰</b>	<b>0,32 ‰</b>	0,46 ‰